



**DÉBAT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ
SUR LE THÈME :**
**« CONTRIBUTION DE L'ORGANISATION DE LA COOPÉRATION
DE SHANGHAI, DE LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS
INDÉPENDANTS, ET DE L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE
SÉCURITÉ COLLECTIVE DANS LA LUTTE CONTRE LE
TERRORISME »**

.....

**DÉCLARATION DE
S.E.M. LÉON KACOU ADOM
AMBASSADEUR, REPRÉSENTANT PERMANENT
DE LA CÔTE D'IVOIRE AUPRÈS DES NATIONS UNIES**

A vérifier au prononcé

New York, le 25 septembre 2019

Monsieur le Président,

Ma délégation salue la tenue de ce débat sur le thème « contribution de l'Organisation de la coopération de Shanghai (OCS), de la Communauté des Etats indépendants (CEI), et de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) dans la lutte contre le terrorisme », qui s'inscrit dans le cadre de la Coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Elle se réjouit de votre présence ainsi que de celle de Monsieur Antonio GUTERRES, Secrétaire général des Nations Unies, et des distingués représentants des Etats membres du Conseil de sécurité, qui rehaussent l'éclat de notre débat et témoignent de notre volonté commune de lutter sans relâche contre le terrorisme.

Monsieur le Président,

Le terrorisme représente l'une des menaces contemporaines les plus graves contre la paix et la sécurité internationales, à laquelle nos Etats, pris individuellement, ne peuvent trouver de solutions.

Fort heureusement, la prise de conscience quant à la nécessité d'une approche collective dans la lutte contre ce fléau se traduit, depuis quelques années, par la volonté de nos Etats de renforcer et de mieux coordonner leurs actions de lutte dans le cadre de mécanismes régionaux et sous-régionaux.

Les efforts conjugués de l'OCS, de la CEI et de l'OTSC qui couvrent une vaste zone géographique s'étendant de l'Europe orientale à l'Extrême-Orient, sont donc la matérialisation de cette approche collective, que la Côte d'Ivoire soutient pleinement.

Mon pays est en effet d'avis que ces trois organisations disposent d'avantages comparatifs indéniables, fondés sur une bonne compréhension des dynamiques politiques, économiques et sociales locales. Elles sont ainsi mieux outillées pour élaborer des mécanismes de prévention des conflits et de lutte contre le terrorisme adaptés aux réalités régionales.

Ma délégation se félicite en outre de la qualité de la coopération entre ces organisations régionales et les Nations Unies, à travers notamment :

- le Centre des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale (UNRCCA) ;
- le Comité contre le terrorisme (CCT); et
- l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

Monsieur le Président,

S'agissant des crises régionales, notamment le conflit en Afghanistan, il est impérieux d'accorder une attention particulière à la situation politique et sécuritaire. Ma délégation appelle donc à un soutien accru au dialogue politique entre tous les acteurs de la société afghane, y compris les femmes et les jeunes, de même qu'au renforcement des capacités des institutions sécuritaires, afin de faire face aux multiples défis auxquels le pays est confronté.

Dans le domaine de la diplomatie préventive, l'action de l'OCS, la CEI, et l'OTSC doit davantage promouvoir les initiatives d'apaisement et de promotion du dialogue entre les Etats de la région, notamment entre l'Inde et le Pakistan, afin de contribuer à la consolidation de la paix et à la stabilité régionale.

La Côte d'Ivoire salue, par ailleurs, les acquis de la coopération entre ces trois entités régionales, et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ainsi que le Comité contre le terrorisme. Cette coopération a permis, en dépit de nombreux défis, d'obtenir des résultats encourageants en matière de lutte contre le terrorisme, le blanchiment d'argent, ainsi que les trafics d'armes et de stupéfiants.

En ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, elle devra également s'accompagner d'actions visant la réduction de la pauvreté et le chômage, qui favorisent la radicalisation et l'extrémisme violent.

Monsieur le Président,

A l'instar de l'Organisation de la Coopération de Shanghai, la Communauté des Etats Indépendants, et l'Organisation du Traité de Sécurité Collective, de nombreuses organisations régionales, à travers le monde, ont pris la mesure des menaces que représente le terrorisme pour la paix et la sécurité régionales et internationales, et perçu la nécessité de se doter de mécanismes appropriés, afin de mieux fédérer et coordonner leurs efforts.

S'inscrivant dans cette dynamique, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est dotée d'une stratégie de lutte contre le terrorisme basée sur une approche intégrée privilégiant la coordination et le partage d'informations entre les États membres.

Le 14 septembre 2019, les Etats membres de la CEDEAO ont décidé de franchir un cap dans l'appropriation de leur sécurité collective par l'adoption d'un Plan d'action prioritaire d'un milliard de dollars américains sur cinq ans (2020 – 2024), en vue de financer la lutte contre le terrorisme.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire réaffirme son attachement au renforcement de la coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales dans la lutte contre le terrorisme, en vue de la préservation de la paix et de la sécurité internationales.

Je vous remercie.